

7.1.1. Plan des servitudes d'utilité publique

Échelle 1: 3 500^{ème}

Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé,
approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2017
Document rectifié suite aux remarques du contrôle de légalité par délibération du 8 février 2018



Ville d'Igny – PLU approuvé

Légende

- A4 Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
- A5 Servitude attachée aux canalisations d'eau et d'assainissement
- AC1 Servitude de protection des monuments historiques
- AC2 Servitude de protection des sites pittoresques inscrits
- AC2 Servitude de protection des sites pittoresques classés
- Bâtiment classé ou inscrit
- EL 7 Servitude attachée à l'alignement des voies
- EL11 Route express : RD 444
- I3 Servitude GRT gaz
- PT2 Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et réception contre les obstacles
- PT2LH Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et réception contre les obstacles
- T1 Servitude liée aux voies ferrées
- I3 Servitude RTE
- Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière dans le périmètre de l'OIN du Plateau de Saclay

